L'Humanité, 12 septembre 2018

ÉLYSÉE

Affaire Benalla: l'étouffement en vue

L'ex-chargé de mission refuse de se rendre devant les sénateurs. Un changement de stratégie propre à ravir l'Élysée, en quête d'enlisement de l'affaire.

Faire que la saison 2 de l'affaire Benalla ne passionne plus les Français. C'est l'objectif qui se perçoit entre les lignes, depuis que l'ancien chargé de mission, filmé le 1er Mai à frapper des manifestants, refuse de se rendre devant la commission d'enquête du Sénat, dont les auditions reprennent aujourd'hui. Le chef de cabinet d'Emmanuel Macron, François-Xavier Lauch, le général Éric Bio-Farina, commandant militaire de la présidence de la République, et Maxence Creusat, un commissaire de police en poste à la préfecture de police de Paris, seront entendus.

Jusqu'ici, Alexandre Benalla avait pourtant expressément accepté de se rendre devant la commission pour s'y défendre. Il a reçu sa convocation le 6 septembre, a indiqué son avocat à LCI, précisant lundi qu'il *« réfléchissait aux suites à donner »* à cette dernière. La nuit a porté conseil, puisque l'ancien chargé de mission refuse désormais d'être entendu avant la fin de l'information judiciaire. La garde des Sceaux défend cette position quand elle déclare qu'il ne *« peut pas y avoir d'interférences entre la commission d'enquête et l'information judiciaire »*.

Le contrat d'Alexandre Benalla ne mentionnerait qu'une fonction fourre-tout de « chargé de mission ».

Une volonté de l'Élysée de minimiser l'impact de la commission sénatoriale

La volte-face accrédite le soupçon que le refus soudain d'Alexandre Benalla est moins dicté par une stratégie nouvelle de défense de son avocat, Laurent-Franck Lienard, spécialisé dans la défense de policiers, que par la volonté de l'Élysée de minimiser l'impact de la commission sénatoriale. Sans Benalla en clou du spectacle, il y a moins de risques pour l'Élysée que les Français, comme au cœur de l'été, se passionnent pour l'affaire. Surtout à l'heure où le gouvernement veut faire avaler la loi Pacte, le projet agriculture et alimentation, et bien sûr le budget 2019. Et où le président bat son record d'impopularité avec 71 % d'opinions négatives, selon un sondage Odoxa diffusé hier.

Le bras de fer qui s'engage entre l'Élysée et la commission sénatoriale est d'abord sur le terrain juridique. Entendu par la commission en juillet, Alexis Kohler avait pris soin de préciser qu'il ne déférait pas à une convocation, mais que le président l'avait « autorisé » à venir. Le secrétaire général de l'Élysée défendait alors que le personnel de la présidence n'était pas concerné par les textes qui ne permettent pas à un citoyen de se dérober. *« Dès qu'un citoyen est convoqué par une commission parlementaire, il doit s'y rendre »*, estiment à l'inverse Philippe Bas et Jean-Pierre Sueur, qui dirige la commission d'enquête du Sénat. *« Une convocation sera prochainement adressée »*, assurent les deux hommes. Tandis que se résigne Guillaume Larrivé (LR), le corapporteur de la commission d'enquête de l'Assemblée, qui a suspendu sa participation aux travaux. *« On ne va pas y passer le réveillon. C'est une affaire importante. C'est le symptôme du dysfonctionnement de l'Etat Macron »*, a déclaré le secrétaire général délégué du parti « Les Républicains ».

Récemment, le président de la commission sénatoriale, Philippe Bas, avait manifesté son agacement devant les atermoiements de l'Élysée et le fait que la commission n'avait pas encore pu obtenir ni le contrat d'Alexandre Benalla, ni son salaire exact. Ces documents existent bel et bien, dévoilés par plusieurs médias. Une fiche de paie fait état de 7 000 euros brut, tandis que le contrat ne mentionnerait qu'une fonction de « chargé de mission », fourre-tout. Une imprécision pas vraiment propre à éteindre les soupçons.

LIONEL VENTURINI

Phoca PDF